

*et ses « revers »*. — Nonostante una legge di guerra non scritta imponesse di non lasciarsi andare al massacro di donne e bambini, non mancano tracce di tali atti nella tradizione che, in gran parte, preferisce comunque stemperare o tacere simili azioni. Tuttavia – rileva con grande acume Payen – già solo sottolineare un atto di pietà, come quello di Alessandro Magno nei confronti della famiglia del re persiano Dario III (Plut., *Alex.*, 21, 5-7), fa intendere come esso non fosse così in uso nelle pratiche di guerra certamente più truci e violente (p. 175-176). — La guerra rimane nel mondo greco un campo totalmente appannaggio degli uomini, nonostante l'esempio della regina Artemisia di Alicarnasso che, morto il marito, fece combattere le sue truppe al fianco di quelle di Serse durante la seconda guerra persiana (Hdt., 7, 99; 8, 87-88; 101-103; 107). Solo nella commedia la donna prende il sopravvento nella città abbandonando l'*oikos*, ma si tratta chiaramente – rileva l'A. – di una caricatura che rafforza l'idea di una città nella quale la donna è posta ai margini dell'ambito militare (p. 230-231). — Payen si interroga anche sul tema altrettanto affascinante della sconfitta e, in particolare, sulla sua giustificazione nelle fonti. Così – evidenzia – la sconfitta è sempre attribuita a crisi ideologica e politica che ha conseguenze economiche e militari. In genere nelle fonti si riscontra la tendenza a esagerare i vantaggi della vittoria e a coprire di silenzio la disfatta. Ciò si ricava anche dalla ricchezza del lessico pertinente alla sfera della vittoria di contro alla povertà di quello che connota invece il rovescio. Laddove una sconfitta non può essere negata – come quella ateniese a Cheronea nel 338 a.C. – allora la si tace ponendo in evidenza la gloria derivata dalla morte in guerra, come fa Demostene nel suo discorso ai caduti pronunciato nello stesso anno (p. 249-254). — Oltre ai temi evidenziati, molti altri spunti offre l'interessante e originalissimo studio di Payen che, in chiusura, giustamente rileva come *l'attention accordée aux silencieux de l'histoire ouvre ainsi, pour la Grèce ancienne, un nouveau « territoire de l'historien » qui incite à relire autrement des sources tant de fois passées au crible, afin de mettre au jour des phénomènes occultés, sinon oubliés, jamais mis en lumière avec cohérence dans les études sur l'Antiquité* (p. 335). — G. SQUILLACE.

Mariama GUEYE, *Captifs et captivité dans le monde romain. Discours littéraire et iconographique (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)* (Histoire, Textes, Sociétés), Paris, L'Harmattan, 2014, 322 p., br. EUR 33, ISBN 978-2-343-01360-2.

Dans cet ouvrage, l'A. cherche à saisir la vision romaine de la captivité par le prisme des traitements infligés aux prisonniers de guerre. Jusqu'alors, les travaux sur la captivité ont principalement étudié la question en l'orientant vers la problématique de l'approvisionnement des marchés d'esclaves. Ce travail s'inscrit dans la lignée des travaux sur la captivité initiés par le Groupe International de Recherche sur l'Esclavage dans l'Antiquité (GIREA). Le but est ici tout autre puisqu'il entend examiner les dispositifs idéologiques et stratégiques sur lesquels s'arc-boute la terminologie de la captivité. Pour ce faire, Mariama Gueye se fonde sur un corpus composé d'une part de textes littéraires, d'autre part de l'iconographie du discours monétaire. Organisé en huit chapitres thématiques, le livre est divisé en deux grandes parties. La première (chapitres 1 à 3) est consacrée au lexique, à la définition et à la composition de la population captive. Dans la seconde partie (chapitres 4 à 8), il est question du traitement à proprement parler des prisonniers de guerre. — Dans les premier (p. 23 à 48) et second chapitres (p. 49 à 70), l'A. se livre à une approche lexicale et juridique de la captivité. L'A. montre que l'apparition tardive dans la littérature latine, à l'époque augustéenne, du substantif *captivitas* est en partie responsable de l'amalgame entre le captif à l'esclave. Avant cette conceptualisation tardive, l'esclave est désigné par *servitus*, mot proche de *servus*. Il s'agit de se demander qui est captif et selon quelles définitions. Le droit romain définit le captif par rapport au *ius postliminium* qui permet au captif libéré de retrouver son ancien statut. Du point de vue législatif, le prisonnier de guerre était en effet frappé d'une

mort civile dont résultait la suspension des droits relatifs à son statut. En identifiant les individus auxquels il peut être appliqué, le droit postliminien définit en creux ce qu'est un captif. L'un des mérites de l'ouvrage est de montrer que la captivité recouvre une définition étroite qui se superpose résolument à celle du prisonnier de guerre. Pour qu'un individu soit considéré captif, ce droit exige un acte de belligérance contre une puissance étrangère. Cet affrontement doit être couronné par une *occupatio bellica*. A ce titre, une personne capturée par les pirates ne saurait être désignée par le vocabulaire de la captivité. Cela s'explique par le fait que les pirates ne sont pas reconnus comme une puissance étrangère mais bien plutôt comme des brigands. Par voie de conséquence, les raptis violents auxquels ils se livrent ne ressortissent pas au domaine de la voie légale qui entoure la déclaration belliqueuse. En dépit de son malheur, l'individu ainsi entravé continue de jouir, au regard du droit, de ses prérogatives de citoyen et d'homme libre. Le raisonnement est similaire pour les prisonniers capturés au cours des guerres civiles. Pour le registre juridique, les guerres civiles ne sont pas de vraies guerres puisqu'elles ne sont pas l'expression d'un désaccord avec une puissance étrangère. Aussi les personnes prises lors de ces dissensions internes ne relèvent-elles pas du statut de captif. Le chapitre se conclut en démontrant les conséquences du droit postliminien sur l'avenir immédiat des prisonniers de guerres civiles. En leur refusant le statut de captif et donc la possibilité d'être un butin, ce droit condamne de facto les prisonniers de guerres civiles à mort. En posant leur inutilité (vente impossible), il incite le vainqueur à se débarrasser de ces prisonniers encombrants et sans valeur. — Cela conduit logiquement l'A. à s'intéresser aux éléments démographiques et aux caractéristiques anatomiques des captifs (chapitre 3, 71-114). Arraché à l'adversaire conformément au droit de conquête, le captif constitue désormais la part humaine du butin, au même titre que le bétail, le mobilier, et les armes. Dans l'imagerie monétaire, le captif fait souvent partie du butin au milieu duquel il figure. Ces représentations imagièrès du captif comme butin guerrier sont analysées à partir de plusieurs monnaies ou monuments (monnaies du règne de Trajan célébrant sa victoire sur les Daces, frise d'armes de l'arc de Saint-Rémy-de-Provence, colonne aurélienne). Vient ensuite l'analyse de la répartition du butin entre les vainqueurs, qui se noue en trois étapes clefs. Les vainqueurs rassemblent d'abord les captifs destinés à la vente, puis ceux distribués aux soldats, et enfin les captifs qui doivent être envoyés pour la cérémonie du triomphe à Rome. À partir du corpus textuel, l'auteur montre que les auteurs situent les captifs selon trois critères, le statut social (60 %), l'âge (11 %) et le sexe (29 %). La forte proportion de référence au statut social amène l'auteur à étudier la mise en scène des « captifs de marque » (chefs de tribus et leur famille, chefs de révolte) dans la littérature latine. Ces éminents chefs (*insignes captiui*) constituent un faire-valoir pour le vainqueur sur lequel rejaillissait le prestige passé de ses captifs. Une disproportion entre captifs hommes et captives femmes dans le corpus textuel est expliquée par le caractère moins valorisant engendré par la prise d'une femme. En revanche, un rôle hautement symbolique est assigné aux captives, beaucoup mieux représentées dans l'iconographie monumentale (arc d'Orange, arc de Glanum, arc de Carpentras). Elles figurent agenouillées, assises ou debout, souvent à côté d'un captif masculin. Pour les Romains, la structure binaire captif / captive est comprise comme le symbole d'une victoire complète sur l'adversaire. La production d'une imagerie de la captive éplorée fonctionne comme un avertissement contre les vellétés d'indépendance des peuples soumis ou voisins. En outre, l'analyse anatomique des captifs montre que les Germains sont représentés, contrairement aux Arméniens, comme des barbares par excellence. Leur chevelure hirsute et leur carrure gigantesque renvoient au discours plastique sur la monstruosité. — Dans le chapitre 4 (115-134), il est montré que la captivité d'une localité sert souvent de système référentiel dans la constitution de chronologies régionales. Le traumatisme de l'*Vrbs capta* est un moment vécu comme une date butoir. Mariama Gueye déconstruit le discours littéraire porteur d'une mémoire élaborée et retravaillée dans le temps. Le cas choisi est celui de l'occupation de Rome par les Gaulois Sénon. Ce fait historique fit l'objet d'une construction destinée à transmettre l'idée d'un châtement infligé par les dieux jaloux. Loin de

l'analyser comme un événement négatif, les auteurs ont au contraire choisi d'enjoliver les faits en soulignant la piété des Vestales, soucieuses des objets des lieux de culte. D'une manière générale, l'épisode de la prise de l'*Vrbs* par les Gaulois sert de prétexte pour rehausser et glorifier l'histoire de la puissance romaine. L'A. fait ensuite un sort à la propagande monétaire sur les « régions captives ». Initiée par Auguste (*Aegypto capta*, *Armenia capta*), ce discours est repris par les Flaviens au moment de la conquête de la Judée en 70 apr. J.-C. Il est ensuite employé par Domitien pour célébrer la victoire sur la Germanie. — Riche d'enseignement, le massacre des captifs fait l'objet du cinquième chapitre (p. 135 à 156). Ce sont d'abord les réactions des populations (fuite ou suicide collectif) qui sont commentées avant l'explication du tournant majeur que constitue la guerre de Judée dans le durcissement du traitement du corps du captif. Ce chapitre s'appuie sur le fameux récit de Flavius Josèphe, *La Guerre des Juifs* qui permet d'établir que la *furor* du *miles* se porte sur l'homme combattant qu'il faut exterminer pour éliminer toute tentative de riposte. Il apparaît en effet que la conception romaine de la victoire est étroitement liée au massacre qui permet d'évaluer la ponction faite dans les rangs de l'ennemi. Qui plus est, le massacre est aussi une solution à l'insécurité face à des situations auxquels les légionnaires ne sont pas en mesure de faire face. Face au risque engendré par un trop grand nombre de captifs, l'exécution sélective est une mesure préventive pour le vainqueur. Surtout, l'autorité du général sur ses troupes est souvent décisive dans la perpétration de massacres. Ces derniers résultent souvent d'actes de désobéissance (cas de Locha en Afrique, en 204 av. J.-C.) qui outrepassent la *disciplina militaris Romana*. Dès lors, Mariama Gueye étudie les punitions, et notamment la *decimatio*, qui attend la soldatesque indocile. Dans le chapitre 6 (p. 157 à 192), l'ouvrage se poursuit par l'examen des tortures et des actes de mises à mort de captifs. Acte de torture par excellence, la mutilation est symboliquement appliquée aux mains de l'ennemi. La guerre de Judée est un moment sans précédent de condamnation des captifs *ad bestias* dans les arènes. La condamnation aux bêtes est particulièrement intensive lors de la célébration de l'anniversaire de Domitien. Enfin, le supplice de la crucifixion, atteint son paroxysme lors de cette même guerre de Judée avant de tomber progressivement en désuétude. La mise en croix apparaît de plus en plus comme une pratique spécifique du Barbare — notamment des Germains et des Bretons selon Tacite —, et cela au même titre que la fumigation et l'arrachage du fœtus, dont l'honorable romain doit à tout prix se désolidariser. — Les chapitres 7 et 8 sont consacrés au sort des captifs qui ne sont pas immédiatement mis à mort. Point d'orgue du parcours du captif, le sort des captifs destinés à la cérémonie du triomphe est décrit dans le chapitre 7 (p. 193 à 228). L'itinéraire du captif se décompose, à son arrivée, en un séjour au *carcer* de Rome, puis le défilé du triomphe, avant la vente ou la mise à mort. L'auteur rend compte des conditions de vie dans cette prison dont les restes se situent aujourd'hui sous l'église San Giuseppe dei Falegnami. Dans le cachot souterrain (le *Tullianum*), le prisonnier est soumis à une détention avilissante dans l'obscurité. Au retour de la procession triomphale, les captifs de marque subissent le plus souvent la strangulation (Jugurtha, Aristonicos, le pseudo-Philippe, Vercingétorix, Tigrane le roi d'Arménie). Quant au chapitre 8 (p. 229 à 260), il éclaire l'enjeu diplomatique que représente le captif. Il est tout à la fois une source d'information, une force de travail gratuite et un agent de renseignement militaire. Cette dernière fonction se vérifie tout particulièrement dans les campagnes de César en Gaule. Assez paradoxalement, par sa capacité à permettre de déjouer les plans de l'adversaire, le captif apparaît dans le récit césarien comme un « sauveur ». Il renseigne ainsi sur la configuration du terrain et le nombre d'hommes dans l'armée adverse. En dernière analyse, le prisonnier de guerre est une monnaie d'échange. De façon générale, Rome n'a que très peu procédé au rachat de ses propres captifs (*redemptio hostibus*). Elle préférerait au contraire établir sa supériorité en exigeant la restitution de ses membres par les lois de guerre, dès lors qu'en sa qualité de vainqueur elle avait tous les droits, plutôt que de les racheter (cas du traité avec Carthage en 241 av. J.-C., traité de Nicée en 196 av. J.-C., traité romano-étolien de 189 apr. J.-C.). Cependant, à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle, après les guerres

marcomanes, Rome facilita le rachat des prisonniers de guerre. Cette période marque le début d'une modification dans le rachat des prisonniers de guerre avec l'apparition de la *constitutio de redemptis*. Le *redemptus* (le captif racheté) devenait esclave de son *redemptor* (celui qui l'avait racheté) jusqu'à ce qu'il soit en mesure de rembourser la totalité de la rançon versée pour sa libération. Ainsi protégé par la constitution, le racheteur pouvait être certain d'être remboursé, ce qui encouragea dès lors, selon l'A., le rachat des captifs romains. — La synthèse de Mariama Gueye vient, sans nul doute, combler une lacune historique béante sur le traitement des prisonniers de guerre. Ainsi que le rappelle le sous-titre de l'ouvrage, l'étude est consacrée aux « discours » sur les captifs. Aussi ne doit-on pas s'attendre à y trouver des références épigraphiques ou papyrologiques. La base de données de Manfred Claus ainsi que celle du *Papyrological Navigator* auraient pourtant pu être utilisées avec profit. On ne peut évidemment que regretter ce parti pris exclusif pour les sources littéraires et numismatiques qui s'explique toutefois aisément par l'abondance du corpus textuel. On regrettera aussi quelques approximations, soit dans les traductions (*captus est* traduit par « il est pris » plutôt que « il a été pris », ce qui modifie quelque peu l'analyse conduite dans le début du premier chapitre). Ces détails, qui indisposent peut-être les puristes, n'obèrent cependant pas les grandes qualités de ce travail. — Marianne BÉRAUD.

Alan BOWMAN, Andrew WILSON (éd.), *Settlement, Urbanization, and Population* (Oxford Studies on the Roman Economy), Oxford, University Press, 2011, 14.5 x 22.5, XX + 362 p., rel. £ 70, ISBN 978-0-19-960235-3.

Mesurer la démographie antique par l'étude de la densité des peuplements dans les campagnes et les villes de l'Empire romain est un vieux problème auquel ce livre, constitué pour l'essentiel de contributions d'archéologues, tente d'apporter des réponses nouvelles. Les différents chapitres dressent le bilan des recherches récentes sur les méthodes des prospections et leurs résultats pour la démographie en milieu rural ou urbain (partie I), et sur l'évaluation des densités urbaines, des taux d'urbanisation et des rangs et tailles des villes intégrées dans les réseaux régionaux (partie II). Ce volume collectif s'inscrit dans un programme de recherche intitulé *The Economy of the Roman Empire: Integration, Growth and Decline* et supervisé par les deux éditeurs du présent volume. La même collection avait déjà accueilli un premier volume des mêmes éditeurs : *Quantifying the Roman Economy: Methods and Problems*, Oxford, 2009. — L'ambition du livre est d'être une réponse critique aux approches macro-démographiques du monde romain, qui situent la population de l'Empire au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. dans une fourchette extrêmement large de 55 à 100 millions d'habitants, laissant de ce fait la voie ouverte aux interprétations les plus divergentes de la croissance de la population à l'époque romaine et, de manière plus large, de l'économie romaine elle-même. — Les éditeurs ont ainsi invité les auteurs à surtout réfléchir à des méthodes et des modèles nouveaux, sans que se détachent encore des conclusions définitives. Et c'est en effet à la déconstruction de certains modèles anciens et à la mise en œuvre de nouveaux que s'attache le livre. — Cette utile réflexion concerne d'abord la méthode des prospections (*field surveys*) qui permettent dans l'idéal de retrouver tous les types de traces d'implantations humaines sur un territoire restreint donné : tout le problème est de savoir si le nombre des sites retrouvés est proche du nombre des sites réellement occupés à une époque donnée. Les conséquences d'un plus ou moins bon taux de découverte (*recovery rate*) sont évidentes pour le calcul de la population romaine d'époque impériale. — Après un premier chapitre de Simon Price (p. 17-35) consacré à l'apport des *surveys* scientifiques en Grèce et en Crète, les deux chapitres suivants, écrits par Robert Witcher (p. 36-75) et par David Mattingly (p. 76-96), répondent à la thèse avancée par Elisabeth Fentress dans son article intitulé « Peopling the Countryside: Roman Demography in the Albegna Valley and Jerba », publié dans le premier volume de la